

la question, nous nous sommes dit qu'après tout un avocat était un avocat et qu'il devrait être capable de faire n'importe quel travail juridique. Nous avons centralisé tous les services du contentieux du ministère et nous avons englobé tous les avocats dans ce crédit. Vous constaterez qu'il y a moins d'avocats à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants mais que l'administration régionale, par contre, en possède plus. Ils sont maintenant au service de tous les fonctionnaires du ministère.

M. ROBERGE: C'est donc une réallocation?

M. BEECH: On simplifierait les choses si on ne parlait plus des avocats.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos de l'article 474—Administration régionale?

M. HERRIDGE: J'espère que vous ne pensez pas que je pose trop de questions? En ce qui concerne les moyens de locomotion à l'intérieur de la Colombie-Britannique, M. Lalonde pourrait-il nous dire combien de voyages doivent faire en général les agents dans les régions dont ils sont responsables?

M. LALONDE: Il y a deux catégories d'agents qui font beaucoup de voyages: le groupe des agents de bien-être et celui des agents d'établissement. Je crois, monsieur Herridge, que c'est le groupe des agents du bien-être qui vous intéresse.

M. HERRIDGE: En effet, et les avocats préposés aux Pensions.

M. LALONDE: Accepteriez-vous d'attendre que M. Reynolds soit ici pour la question des avocats préposés aux pensions? M. Parlement vous renseignera sur les agents de bien-être.

M. HERRIDGE: Je veux bien.

Le PRÉSIDENT: L'article 474, est-il adopté?

M. THOMAS: Un instant, s'il vous plaît, monsieur le président. Je vois qu'il y a dix-neuf agents de personnel.

M. LALONDE: M. Parlement vous donnera des explications quand nous en serons à ce poste particulier, monsieur Herridge.

M. THOMAS: Il y a dix-neuf agents de personnel et quinze acheteurs. Je me demande si M. le sous-ministre pourrait nous dire un peu en quoi consiste le travail de ces personnes?

M. LALONDE: Voici, monsieur Thomas. Nous avons, dans chaque district, des agents de personnel qui s'occupent de tous les problèmes particuliers de chaque employé de leur district. Ces agents s'occupent des employés du bureau de district et du personnel de l'hôpital, et je veux dire par là des infirmiers, des infirmières et des médecins. Ils ont la charge du personnel entier de la région. Il nous faut un acheteur là seulement où il y a un hôpital. Voilà pourquoi nous avons dix-neuf agents de personnel et quinze acheteurs. Par exemple, nous n'avons pas d'hôpital à Charlottetown et ainsi nous n'avons pas besoin d'acheteur. C'est ce qui explique la différence entre le nombre d'agents de personnel et celui d'acheteurs.

M. MACRAE: Je remarque, à la page 599, qu'il y a des administrateurs de district de différentes classes, de 1 à 6. Je suppose que l'ampleur des services établis pour les anciens combattants dans telle ou telle région dépend de l'agent d'administration ou de l'administrateur de district.

M. LALONDE: Le premier facteur qui entre en ligne de compte monsieur MacRae, est l'étendue du district. L'étendue du district est